

DÉPARTEMENT DES LANGUES

Plan de cours

COURS : **Culture Anglaise et Littérature**

PROGRAMME : Formation générale – 1^{er} ensemble – tous les programmes

DISCIPLINE : 604 : Anglais, langue seconde

Pondération : | Théorie : 2 | Pratique : 1 | Étude personnelle : 3

PROFESSEU(E)RS¹ DU COURS BUREAU  **poste**  **courriel**

Housego, Mark A-256 5847 mark.housego@cegepmontpetit.ca

Paquiot, Alethea alethea.paquiot@cegepmontpetit.ca

Pelletier, Olivier olivier.pelletier@cegepmontpetit.ca

PÉRIODE DE DISPONIBILITÉ POUR LES ÉTUDIANT(E)S

| | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|------------|-------|-------|----------|-------|----------|
| Avant-midi | | | | | |
| Après-midi | | | | | |

**COORDONNATEUR DU
DÉPARTEMENT**

BUREAU  **poste**

 **courriel**

Pelletier, Olivier A-238 5865 olivier.pelletier@cegepmontpetit.ca

¹ Dans ce document, la forme masculine est utilisée à titre épïcène et elle englobe de ce fait le féminin.

PLACE DU COURS DANS LA FORMATION DE L'ÉTUDIANT

Le présent cours constitue le premier ensemble du niveau III en anglais, langue seconde, et est partie intégrante des cours de formation générale de l'étudiant. À ce titre, il a pour objet d'amener l'étudiant à maîtriser davantage la langue anglaise et à s'ouvrir à une autre culture.

Ce plan de cours doit être conservé par les étudiants et les étudiantes tout au long de ses études, car il sera utile au moment de l'activité d'intégration.

COMPÉTENCE MINISTÉRIELLE

CODE : 4SA3 Traiter en anglais d'œuvres littéraires et de sujets à portée sociale et culturelle.

OBJECTIF TERMINAL DE COURS

À la fin du cours, l'étudiant sera en mesure d'analyser de façon nuancée en anglais, à l'oral et à l'écrit, des œuvres littéraires et des sujets à portée sociale ou culturelle.

ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

Les méthodes d'enseignement utilisées sont les suivantes : pédagogie par discussion et par questionnement, enseignement magistral, organisation de tables rondes, ateliers d'écriture et autres activités favorisant l'expression des capacités de compréhension et d'expression tant écrites qu'orales des étudiants et des étudiantes.

Pour ce qui est des activités d'apprentissage, les activités suivantes ont été retenues : exercices d'usage langagier et grammatical; lecture de textes de divers genres; réflexion sur les thèmes abordés et présentation orale des résultats de la réflexion lors de discussions; ateliers d'écriture, tables rondes; travail de recherche en bibliothèque ou sur internet; présentation des résultats de la recherche; visionnage de vidéos à des fins de discussion ou d'analyse.

PLANIFICATION DU COURS

| OBJECTIF D'APPRENTISSAGE | CONTENU | ACTIVITÉS D'ÉTUDE PERS |
|---|--|---|
| PÉRIODE DES ACTIVITÉS Semaine 1 à 15 | | |
| 1. Argumenter à l'oral | | |
| 1.1 Démontrer à l'oral sa position lors d'une interaction soutenue | <ul style="list-style-type: none"> techniques d'argumentation organisation et justification d'un point de vue réinvestissement de contenu | <ul style="list-style-type: none"> lecture de textes de divers genres (nouvelle, théâtre, essai, poésie) prise de notes recherche d'informations pertinentes réflexion personnelle |
| 1.2 Élaborer des arguments contraires | <ul style="list-style-type: none"> éthique du respect et de l'ouverture enchaînement d'idées vocabulaire de débat et marqueurs de relation Formulation de questions complexes dans le cadre d'un débat | <ul style="list-style-type: none"> préparation et pratique de l'exposé élaboration de soutien visuel |
| 1.3 Présenter les thèmes et le contexte socio-culturel d'œuvres étudiées | <ul style="list-style-type: none"> identification du sens de l'œuvre dans son contexte analyse des facteurs socio-culturels qui influencent l'auteur discernement des thèmes d'une œuvre synthèse d'arguments principaux | |
| 2. Rédiger une analyse et réviser un texte | | |
| 2.1 Distinguer la structure de textes littéraires | <ul style="list-style-type: none"> éléments littéraires : <i>plot structure, narrator, characters, theme, style</i> figures de style : métaphore, comparaison, etc. genres littéraires et/ou types de discours | <ul style="list-style-type: none"> lecture de textes de divers genres (nouvelle, théâtre, essai, poésie) recherche sur l'œuvre, son contexte, l'auteur réflexion personnelle prise de notes rédaction de plan de texte |
| 2.2 Interpréter le sens d'œuvres littéraires ou à portée socio-culturelle | <ul style="list-style-type: none"> contexte socio-culturel d'une œuvre lecture critique résumé du contenu analyse de la portée de l'œuvre | |

| | | |
|---|---|--|
| 2.3 Composer un texte structuré | <ul style="list-style-type: none"> • grammaire et syntaxe avancées, orthographe et ponctuation • procédés d'écriture, particulièrement la structure de l'essai : <i>thesis statement</i>, <i>topic sentences</i>, <i>restatement</i>, <i>paragraph division</i>, <i>quotations</i> • registre de langue et vocabulaire enrichi • défense d'un point de vue à l'écrit : prise de position et justification à partir d'exemples | |
| 2.4 Réviser ses écrits | <ul style="list-style-type: none"> • outils de révision: liste de vérification, grille d'évaluation, signes de correction • relecture et/ou révision entre les pairs | <ul style="list-style-type: none"> • réécriture de texte • exercices de grammaire au bes • repérage et correction d'erreurs |
| 2.5 Appliquer le code grammatical, syntaxique et orthographique | <ul style="list-style-type: none"> • grammaire et syntaxe avancées, orthographe et ponctuation, incluant l'accord des noms, des adjectifs et des verbes, la concordance des temps, les marqueurs de relation et les structures parallèles | <ul style="list-style-type: none"> • exercices de grammaire et de s avancées et de vocabulaire enr |

MODALITÉS D'ÉVALUATION

| Description de l'activité de l'évaluation | Contexte de réalisation | Objectifs d'apprentissage | Critères d'évaluation | Échéance (date de remise d'un travail ou période d'examen) | Pondération (%) |
|---|--|---------------------------|---|---|-----------------|
| Contrôles de lecture et/ou devoirs | individuel ou en pairs | 2.1, 2.2, 2.5 | compréhension de textes et/ ou de la grammaire; clarté et cohésion des réponses | tout au long de la session | 20 % |
| Contrôle de grammaire et de stylistique | individuel | 2.5 | compréhension du code grammatical; vocabulaire enrichi | Entre les semaines 5-12 | 5 % |
| Rédactions (400 à 600 mots) | individuel | 2 | argumentation soutenue et structurée; compréhension de textes; contenu et clarté; vocabulaire enrichi; orthographe; grammaire; ponctuation; syntaxe | Deux fois au cours de la session | 20 % |
| Évaluations orales (entre 5 et 8 minutes) | en groupe mais évaluation individuelle | 1 | organisation; contenu; argumentation; clarté; cohérence; participation; vocabulaire enrichi; grammaire | Deux fois au cours de la session | 15 % |
| Évaluation finale : Évaluation orale (8 à 10 minutes) | individuel | 1 | organisation; contenu; argumentation; clarté; cohérence; vocabulaire enrichi; grammaire | Entre les semaines 12-15 | 20 % |
| Évaluation finale : Analyse critique littéraire (minimum de 550 mots) | individuel | 2 | compréhension des enjeux littéraires et de textes; argumentation approfondie; structure, contenu et clarté; vocabulaire enrichi; orthographe; grammaire; ponctuation; syntaxe | Entre les semaines 12-15 | 20 % |
| TOTAL | | | | | 100 % |

MATÉRIEL REQUIS OBLIGATOIRE

Pour les groupes de **Mark Housego** :

- Documents sur LÉA

RÈGLEMENTS DU DÉPARTEMENT DES LANGUES

Note de passage

La note de passage du cours est de 60 % (PIEA, article 5.1m). Le Département des langues dispose d'un double seuil de réussite, conformément à l'article 5.5.2.2 de la PIEA intitulé « Seuils de réussite multiples » : pour réussir le cours, l'étudiant devra obtenir 60 % de moyenne générale, incluant les évaluations finales, ainsi que 60 % de moyenne aux évaluations finales (orales et écrites).

Présence aux évaluations sommatives

La présence aux activités d'évaluation sommative est obligatoire (PIEA 5.2.5.1). L'étudiant qui s'absente à un examen, à toute forme d'évaluation en classe ou qui ne remet pas un travail dans les délais fixés par le professeur, se voit attribuer la note 0. Toutefois, dans les cas graves et sur présentation d'une pièce justificative valable avant le cours suivant, le professeur pourra permettre une reprise avant le cours suivant (article 5.2.5.1 de la PIEA)

Remise des travaux

Les travaux exigés doivent être remis à la date, au lieu et au moment fixés par l'enseignant (article 5.2.5.2 de la PIEA). En cas de retard, l'étudiant se voit attribuer la note 0, à moins de présenter à son professeur, avant le cours suivant, une pièce justificative valable (billet médical ou document légal) attestant du fait que l'étudiant a effectivement été dans l'impossibilité de remettre son travail au lieu et au moment fixés par l'enseignant. Les devoirs sont dus le jour et à l'heure indiqués par le professeur. Aucun travail remis en retard ne sera accepté.

Présentation matérielle des travaux

Les comités de cours qui choisissent d'appliquer une pénalité liée au non-respect des normes de présentations doivent l'inscrire au plan de cours commun pour les professeurs du même niveau. Lorsque cela s'applique, les étudiants doivent suivre les règles de présentation demandées par leur professeur, telles que celles suggérées par la MLA (Modern Language Association). La pénalité maximale est fixée à 10 % de la note retranchée en cas de non-respect des normes de présentation.

Le professeur peut, à sa discrétion, retarder l'acceptation d'un travail jusqu'à ce qu'il soit conforme aux normes de présentation matérielle. Dans ce cas, le retard à remettre le travail entraîne une pénalité de 10% de la note retranchée par jour ouvrable de retard.

Plagiat et autres manquements à l'honnêteté intellectuelle

- Le plagiat consiste à copier, traduire, paraphraser, en tout ou en partie, la production d'une autre personne en se l'attribuant indûment, avec ou sans son consentement, et constitue un manquement à l'honnêteté intellectuelle.
- L'utilisation de travaux générés en totalité ou partiellement par une intelligence artificielle, si elle n'est pas autorisée par la professeure ou le professeur, est également considérée comme un manquement à l'honnêteté intellectuelle.
- Les actes de fraude, tels que se substituer à un autre étudiant ou une autre étudiante lors d'une évaluation sommative, tromper, tricher ou falsifier des documents ou des résultats, constituent également des manquements à l'honnêteté intellectuelle.
- Toute collaboration à de tels actes ou toute tentative de les commettre est également considérée comme un manquement à l'éthique intellectuelle.

Les personnes étudiantes qui commettent ces actes recevront la note de zéro pour l'évaluation et la professeure ou le professeur en fera un rapport écrit à la coordination départementale qui le transmettra à la Direction des études en concordance avec l'article 5.6.1 de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA).

- 1^{er} manquement : la note « 0 » sera attribuée pour l'examen, le travail concerné ou l'activité d'évaluation visée par ce manquement.
- 2^e manquement : la note « 0 » pour le cours concerné (lors d'une récidive seulement) sera inscrite au bulletin.

Révision de note

En cas de demande de révision de note, l'étudiant doit rencontrer son professeur avant d'entamer une demande de révision de note.

MODALITÉS DE PARTICIPATION AUX COURS

L'étudiant sera ponctuel et veillera à créer, par son attitude, une ambiance favorable au déroulement du cours.

Présence aux cours

L'étudiant est tenu de respecter l'article 5.3.4 de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) ainsi que les règles propres au Département des langues. L'étudiant est prié de consulter la PIEA, article 5.2.5.1 pour savoir ce qui constitue une absence justifiée.

Pour les cours de 45 heures, après 6 heures d'absence (non justifiées) l'étudiant reçoit un premier avertissement écrit. Après 9 heures d'absence (non justifiées), l'étudiant peut se faire exclure du cours.

Il revient à l'étudiant qui a été absent de s'informer de la matière vue et des travaux donnés par le professeur.

Niveau des cours

L'étudiant dispose d'une semaine après le début des cours pour aviser le professeur que le niveau de cours où il est inscrit est trop bas.

POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES

Les étudiant et les étudiantes inscrit au cégep Édouard-Montpetit doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA), la Politique institutionnelle de la langue française (PILF), la Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence (PPMÉTEHV), les Conditions d'admission et cheminement scolaire, la Procédure concernant le traitement des plaintes étudiantes dans le cadre des relations pédagogiques.

Le texte intégral de ces politiques et règlements est accessible sur le site Web du Cégep à l'adresse suivante : www.cegepmontpetit.ca/reglements-et-politiques. En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.

Le Centre d'aide en langues (CAL) – E-0012 (au sous-sol)

Besoin d'un coup de pouce en anglais ou en espagnol? Le CAL est là pour ça! Et c'est gratuit!

Connectez-vous à l'équipe TEAMS EDU-Centre d'aide en langues (CAL) en [cliquant ici](#).

Trois formules vous sont offertes **gratuitement** :

1. Tutorat par les pairs: consiste à vous jumeler avec un tuteur pendant une plage horaire qui vous convient tout au long de la session. Inscrivez-vous [ici](#) le plus tôt possible par le biais de la page TEAMS pour profiter pleinement de ce service.

2. Aide ponctuelle : des professeurs et des tuteurs sont disponibles au cours de la session pour répondre à vos questions.
3. Autoapprentissage : Des exercices supplémentaires en mode autoapprentissage sont offerts.

Le centre de services adaptés – pour les étudiants en situation de handicap

Pour les personnes étudiantes en situation de handicap, ou, ayant des limitations significatives entravant le déploiement de leur potentiel scolaire.

La personne étudiante ayant un diagnostic ou des limitations significatives nuisant à l'atteinte de son projet d'étude peut faire une demande pour obtenir des services de soutien aux apprentissages.

Pour avoir accès à ce service, faites parvenir vos documents (rapport diagnostic, plan d'intervention, attestation médicale, etc.) soit par Mio à "Service, CSA" ou par courriel à servicesadaptés@cegepmontpetit.ca.

Si vous avez déjà un plan d'intervention avec le CSA, vous êtes invités à communiquer avec vos enseignants et vos enseignantes dès le début de la session afin de discuter avec eux, des mesures adaptées déterminées par le CSA.

MA RÉUSSITE AU CÉGEP

Pour avoir un aperçu de l'ensemble des ressources et services disponibles, vous êtes invités à consulter le site web <https://mareussite.cegepmontpetit.ca/>

La Boussole interculturelle

Pour les étudiant(e)s ayant un besoin de support pour surmonter les défis que représente l'adaptation sociale et scolaire au cégep et au-delà.

En collaboration avec les autres services du cégep, la Boussole interculturelle offre aux étudiant(e)s autochtones, racisés et/ou issus de l'immigration ou internationaux la possibilité de recourir à diverses ressources pour faciliter leur adaptation sociale et scolaire. Nos services incluent ainsi un accueil, un accompagnement personnalisé et une orientation vers les ressources adéquates à l'interne comme à l'externe. Nous accompagnons également les étudiant(e)s dans la recherche d'accommodements linguistiques, culturels et/ou religieux dans le cadre de leurs cours. La Boussole interculturelle est aussi un espace inclusif valorisant la réflexion et l'échange sur différents sujets liés à la diversité ethnoculturelle, et ce, par des ateliers, les jumelages interculturels, des cafés-discussions, des expositions et d'autres activités de rencontre et de réseautage.

Équipe de la Boussole :

- Myriam Louis, Conseillère pédagogique (She/Her/Elle) : myriam.louis@cegepmontpetit.ca
- Jean-Luc Djigo, Conseiller à la vie étudiante (He/Him/Il) : jean-luc.djigo@cegepmontpetit.ca

Pour rejoindre la Boussole interculturelle :

- Par courriel : interculturel@cegepmontpetit.ca
- Téléphone : 450 679-2631, poste 2224
- En personne : B24 (Longueuil) ou C-80 (L'ÉNA)

